



Le paysage Musical en FWB¹

Note de la Fédération des Auteurs, Compositeurs et Interprètes Réunis
à l'attention du cabinet de la Ministre de la Culture en FWB
dans le cadre de la concertation "Bouger les lignes"

¹ Fédération Wallonie-Bruxelles.

Jamais les questions de la marchandisation de la culture et de la substitution de la culture par le divertissement ne se sont autant invitées dans le débat public.

A l'instar du cinéaste, du metteur en scène, du scénariste, du comédien, du chorégraphe, du danseur, du peintre..., le musicien subit de plein fouet la dictature du divertissement.

Il faut se rendre compte que les formats et les modèles de musique commerciale (celle qui n'a d'autre but que le profit) s'immiscent partout : dans les magasins, lieux publics, les smartphones, le métro, les fêtes foraines, les bagnoles et les chiottes. La musique vient à vous, sans que vous n'ayez rien demandé ou fait la moindre démarche pour aller vers elle. Elle conditionne l'auditeur passif, émousse sa sensibilité, sans lui offrir la moindre clé de compréhension ou de regard critique.

P.T.

• INTRODUCTION	4
• MEDIAS	
<i>Constats</i>	7
<i>Propositions</i>	8
• SCENES	
-Les centres et opérateurs culturels	
<i>Constats</i>	10
<i>Propositions</i>	11
-Les petits lieux	12
-L'espace public	13
-Les aides à la création et à la diffusion	
<i>Constats</i>	14
<i>Propositions</i>	15
-Culture et enseignement	16
• CONCLUSION	18
• DOCUMENTS ANNEXES	
-Témoignage anonyme d'une trajectoire-type d'un musicien en FWB	20
-Lettre aux partis politiques	23
-réponse à Mr Magnette	27
-Position du FACIR sur la réforme du statut	30
-Carte blanche publiée dans le Soir : Culture et RTBF	32
-Réaction de Martine Cornil à propos de « C'est Cult »	35
-Résumé des « Etats Généreux » de la musique	37
-La charte du FACIR	44

I N T R O D U C T I O N

Suite à votre demande, nous nous sommes réunis pour rédiger une note de synthèse concernant le paysage musical en FWB. Nous tenons tout d'abord à saluer l'initiative lancée par la Ministre Milquet de "faire bouger les lignes". Le FACIR souhaite être pleinement impliqué dans cette vaste concertation et en être un interlocuteur privilégié. La concertation « bouger les lignes » vient à point nommé. En effet, la mesure impopulaire de sabrer dans les moyens de la création envisagée sous la législature précédente aura eu le mérite de provoquer une levée de boucliers dans le secteur artistique de la FWB et de rendre ainsi visible le dynamisme d'un secteur méconnu .

L'extraordinaire réussite de quelques artistes de la FWB ne doit pas masquer que notre « marché intérieur » est, culturellement parlant, l'un des plus petits et des plus « colonisés » du monde. La Belgique francophone importe plus de 95% de ses livres, ses films et ses musiques. Nous écoutons vingt fois moins nos propres artistes que les Américains et les Japonais, dix fois moins que les Français, les Italiens et les Suédois... et six fois moins que les Belges néerlandophones !

En ces heures sombres de détricotage des acquis sociaux et de privatisation des services publics sous couvert de "saine gestion" et d'austérité, nous croyons qu'il incombe aux pouvoirs publics de faire souverainement barrage à la loi de la rentabilité et de la prédation d'un marché inique et destructeur de vie. Ce constat est maintenant établi par un nombre croissant d'associations de citoyens, de fédérations, de syndicats...avec lesquels nous sommes en contacts permanents. Nous prenons conscience de l'enjeu : c'est un modèle de société qui est ici attaqué, celui d'une société solidaire, tolérante, progressiste et diversifiée.

Concrètement, cette diversité est menacée par une tendance lourde à la

standardisation et à la marchandisation de la musique de divertissement² qui se réduit à un simple objet de marketing. Aujourd'hui, la musique s'affiche à grand renfort de promotion, s'impose (fréquences très élevées de passages sur les médias, proche du matraquage), se « like » (présence démesurée sur les réseaux sociaux, avec buzz obligatoire) et l'image de l'artiste semble bien plus importante que la qualité de sa musique.

Contrairement à d'autres disciplines artistiques (cinéma, théâtre, littérature, ...), la production musicale fait l'objet de peu de regard critique. Dans des tas d'autres domaines, la critique s'impose et l'on n'hésite pas à fustiger et à déconstruire un scénario indigent, un propos ou un traitement racoleur, le manichéisme ou le mauvais casting. En musique rien... Tous les médias ont l'air de trouver normale, à titre d'exemple, la médiocrité de bon nombre des textes que charrie le « mainstream »...

Il est moins question ici de condamner l'existence d'une telle musique, que de dénoncer ses effets dévastateurs et pervers, son emprise et son empire sur TOUTES les autres.

Il faut considérer que, dans cet environnement, avec la concentration actuelle des acteurs et des multinationales, il est devenu extrêmement difficile de proposer et surtout d'imposer une démarche plus singulière, une approche artistique originale. Nous pensons que les pouvoirs publics ont un rôle à jouer, en encourageant les projets musicaux audacieux, ambitieux, et créatifs. Il est ici question de soutenir et de défendre une identité reconnue partout dans le monde comme profondément originale.

Aujourd'hui, malgré la démocratisation des outils de production, après les quelques concerts de lancement, bon nombre de projets musicaux au grand potentiel restent confinés dans les tiroirs, faute de moyens, de diffusion et de soutien adéquat.

La réalité du musicien d'aujourd'hui est celle d'une trajectoire où règne la débrouille : des acrobaties entre différents projets peu ou pas rémunérés, un poste d'enseignant éventuel, voire un autre métier, et les revenus de

² En France en octobre dernier des artistes de premier plan (Mathieu Amalric, Denis Podalydes, Jean-Michel Ribes, ...) lançaient un appel contre "l'effritement du réseau culturel français ». Le FACIR quant à lui a publié une carte blanche sur le sujet suite à l'émoi du secteur culturel suscité par la suppression de l'émission culturelle « 50° Nord ».

remplacements de l'ONEM qui devient, devant cette pénurie, le principal pouvoir subsidiant de la Culture en FWB³.

Est-ce là le tableau d'une politique culturelle que nous voulons transmettre aux centaines de jeunes diplômés de l'enseignement artistique qui sortent chaque année des écoles ? N'y a-t-il pas là un grand paradoxe, de l'ironie, et pour le dire carrément, une grande hypocrisie?

Dans cet environnement peu encourageant et peu dynamique, il arrive que des musiciens parviennent à rayonner, certes. Mais il s'agit d'une très faible minorité, et cela résulte presque toujours d'un succès à l'étranger.

Notre rôle au FACIR est - au cœur de ces enjeux fondamentaux - de saisir pleinement la réalité complexe du musicien d'aujourd'hui, de définir sa spécificité et ses revendications.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez une liste non exhaustive de nos constats ainsi que quelques-unes de nos propositions d'action.

Vous trouverez en fin de ce dossier des documents annexes auxquels vous pourrez vous référer, dont un témoignage d'un parcours-type d'un musicien de la FWB. Il nous a semblé intéressant pour illustrer nos constats et propositions de demander à un de nos membres de témoigner très simplement de son expérience, à plusieurs titres vous le verrez, exemplaire.

"La création musicale génère des plus values importantes : emploi, cohésion sociale, création d'un patrimoine culturel diversifié, force d'attraction touristique, développement d'industries culturelles énormes. Cette croissance est en contraste criant avec la situation socio-économique encore toujours précaire de l'artiste". ⁴

³ Voir annexes : trajectoire type d'un musicien en FWB

⁴ Danny Devos, artiste, Commissaire Social du NICC Yasmine Kherbache, avocate Conseillère juridique du NICC - in "l'art même" N°14 - in Revue Trimestrielle de la Communauté Française de Belgique.

CONSTATS :

Opérateurs culturels, labels, studios, musiciens, attachés de presse, tous corroborent ce constat : l'absence des productions musicales belges dans les médias asphyxie tout le secteur et fragilise l'ensemble de la filière création-production-diffusion, avec pour conséquences des artistes sans perspective, des producteurs frileux, des salles peu remplies, des techniciens mal payés, des revenus de droits d'auteur faméliques...

La ligne éditoriale de la RTBF, média de service public, de plus en plus sous le feu des critiques, est depuis de nombreuses années en rupture totale avec les créateurs artistiques et l'ensemble du monde artistique en FWB. La RTBF est un point incontournable pour une quelconque amélioration économique du secteur musical. Encore faut-il qu'elle soit ouverte au dialogue.

Nous demandons avec insistance à Mme la Ministre Milquet de nous aider à réinstaurer un débat, aujourd'hui inexistant ou complètement factice, avec les dirigeants et les rédacteurs de cette institution.

Il est interpellant de constater que les productions de petits labels et/ou celles qui ont bénéficié d'une aide à la production de la part de la FWB ne trouvent quasiment aucune place dans les playlists de la radio publique. Il semble que cette liste soit de plus en plus inféodée aux multinationales (Warner, Universal...)

Ce manque de goût pour la découverte est symptomatique: certaines chaînes (comme Classic 21) se bornent à régurgiter la même période musicale en entretenant une culture du passé et un marché de la nostalgie.

Récemment, La RTBF vient de se distinguer dans deux productions d'émissions culturelles censées pallier l'absence du talk-show diffusé sur ARTE Belgique « 50° Nord » : « C'est Cult », et « L'invitation ». A propos de « C'est Cult », inutile d'en rajouter, la presse quotidienne elle-même s'en est chargé. Le mépris (involontaire ?) affiché pour la culture, l'insulte à l'intelligence et la sensibilité sont indignes ⁵. Quant à "L'invitation », c'est sans doute la seule émission

⁵ Voir annexes : la réaction à ce propos de Martine Cornil, ex-animatrice de la radio de service public.

culturelle du monde qui fait la promotion des concerts après qu'ils aient eu lieu.

Seule la FWB a la légitimité de contraindre la RTBF à respecter ses missions de service public en valorisant les artistes de notre communauté.

Il n'est pas dans le rôle de l'Etat de subventionner un média qui se comporte comme un média privé. Nos artistes méritent mieux qu'une découverte hypothétique et individuelle qui se ferait au hasard sur la toile (autant dire dans une botte de foin) ou sur quelques radios associatives à diffusion pratiquement intimiste...

PROPOSITIONS :

Notre idée générale serait de mobiliser tous les acteurs du secteur vers un changement de mentalité bien plus que de contraindre des programmeurs à faire ce qu'ils ne veulent pas.

Il faut opérer une mise en avant des artistes de la FWB, tant sur les ondes que dans les programmations des festivals. C'est un des points essentiels de la charte fondatrice du FACIR.

Cette campagne de mise en avant doit avoir pour conséquence un effet économique direct et indirect sur le secteur, une re-dynamisation de toute la filière productive, une amélioration du niveau des productions musicales, un renforcement du sentiment de fierté identitaire et d'appartenance à notre territoire, et une amélioration de notre image à l'international.

Le développement de systèmes de quotas est un outil central mais, tel qu'il est actuellement conçu, il reste nettement insuffisant. La RTBF répète qu'elle dépasse les 10% imposés mais... sans autres critères, comment garantir leur diversité? Comment veiller à un retour sur investissements publics qui ont été réalisés via les aides à la création, à la production et à la diffusion?

Un nouveau panel de quotas est actuellement à l'étude au CSA, institution avec laquelle le FACIR communique abondamment. La mise au point d'un système de quotas et sous-quotas (horaires notamment) doit pouvoir garantir la visibilité des artistes émanant de la FWB, mais aussi garantir une meilleure diversité musicale et culturelle, la défense des nouveaux artistes et des nouvelles productions.

Les politiques de quotas ont eu, par le passé, d'excellents résultats par exemple en France, au Québec et en Flandre. Pour rappel : les radios publiques françaises sont tenues de diffuser 60% d'œuvres françaises, la Flandre 25 % d'œuvres produites en Flandre. La RTBF : 9,5%.

Pour la défense des artistes et créateurs belges, nous préconisons la création, sur la bande FM, d'une radio publique qui programmerait 85% d'artistes locaux, en relation avec l'actualité discographique et les tournées. Cela contribuerait à créer une dynamique utile à l'ensemble de notre secteur musical et pourrait avoir un effet de contagion sur les autres radios .

Nous sommes actuellement dans une situation absurde où il existe plusieurs radios "communautaires" s'adressant à des segments de la population, mais plus aucune ne reflétant, dans sa diversité de styles et d'origines, notre richesse culturelle commune.

Pour contrer la concentration croissante des artistes "élus" et des titres diffusés⁶ sur les principaux canaux, nous demandons une émission de radio défendant une véritable diversité musicale et qui rende compte de l'explosion et de la richesse de l'offre musicale, tout en plaçant nos créateurs les plus originaux et audacieux dans le grand bain de la création mondiale, au côté des Américains, Japonais, Islandais ... Sur le plan qualitatif, ils y ont légitimement leur place.

⁶ Concentration des diffusions musicales en radio sur quelques artistes : les études françaises récentes (Cité de la Musique) mettent en avant une monotonie des stations FM. En France : 2 % des titres ont représenté les 3 /4 (73,9 % exactement) de la musique diffusée par les 42 radios les + importantes.

Les centres et opérateurs culturels

CONSTATS :

La situation est complexe dans les relations entre Centres Culturels et artistes/ porteurs de projet.

Les premiers se sentent assaillis de toutes parts par des artistes chaque jour plus nombreux et désespérés, porteurs de projets qui - disent-ils - remplissent difficilement leurs salles. Les seconds désespèrent de trouver les espaces pour accueillir leur travail, ayant pourtant souvent reçu des aides publiques pour la création de leur projet. Ils reprochent, à juste titre souvent, le manque de courage, de connaissances, de professionnalisme ou d'esprit d'aventure des programmeurs, pour ne pas parler d'apathie et d'amateurisme dans certains cas.

Le déséquilibre entre la part de budget allouée aux bâtiments et aux salaires administratifs et la part allouée aux artistes et à la création est patent.

Certains artistes nous disent avoir expérimenté le manque d'accessibilité des opérateurs culturels. Il n'est pas normal de devoir attendre plusieurs mois pour un rendez-vous pour s'entendre dire que la programmation est clôturée. Il n'est pas plus normal de n'avoir aucune réponse accusant réception d'un courrier, d'un dossier de présentation du projet ou d'une demande de rdv...

Des projets soutenus par la Commission des Musiques Non-Classiques et financés par l'argent public ne sont pas diffusés « automatiquement » avec un quota de représentation dans les Centres Culturels. N'y a-t-il pas là un défaut de cohérence ?

La remise en question ne doit pas être exclusivement dirigée vers les CC, au risque de crisper davantage une relation déjà tendue. Certains opérateurs bénéficient de budgets bien plus conséquents pour l'organisation de festivals et de diverses autres manifestations supposées assurer la promotion de la culture. Leur gestion nous semble parfois bien obscure. Leur évaluation pourrait permettre à terme des glissements d'enveloppe au service d'une nouvelle ligne de promotion culturelle.

Il faudra que l'on ait le courage d'identifier et de mettre fin à certains

constats que beaucoup d'artistes nous rapportent. Il y a lieu de recentrer l'attention sur les créateurs délaissés depuis trop longtemps, comme le préconise la Ministre avec le slogan « L'artiste au centre ».

NOS PROPOSITIONS :

Il y a 116 CC en FWB, quelques centres culturels régionaux, et quelques gros opérateurs. Un état des lieux en profondeur de cette énorme infrastructure devrait permettre d'opérer des économies d'échelle et d'envisager - en connaissance de cause - l'ensemble des pistes d'optimisation et d'articulation les plus porteuses. Nous pensons que certaines complémentarités pourraient être mieux articulées notamment entre centres culturels, foyers culturels et services d'éducation permanente.

Sur le plan international, la FWB s'est dotée de structures pour sa représentation culturelle. Nous nous interrogeons sur l'évaluation qui est faite de leurs missions et de la façon dont les choix de programmation sont réalisés. N'y aurait-il pas une sous-exploitation de ces vitrines ? Qu'en est-il par exemple du Centre Wallonie-Bruxelles à Paris, superbement situé juste en face de Beaubourg? Cette salle de spectacle pourrait se transformer en un outil de promotion et d'exportation formidable pour les artistes belges dont la cote d'amour à Paris n'est plus à prouver.

Il faudrait également, à l'instar de la France, garantir une formation exigeante aux futurs directeurs de CC en ne la limitant pas aux simples aspects de gestion. Ces postes devraient - selon nous - être confiés à des candidats ayant une culture ou un parcours artistique. Aussi, il serait bon d'envisager des mandats limités dans le temps pour éviter que ces postes ne soient réservés au reclassement ou aux amis des familles politiques.

Les petits lieux font un travail essentiel toute l'année. Ils permettent non seulement la découverte de nouveaux talents mais sont devenus les principaux lieux d'accueil de la scène musicale en FWB, et de ce fait pallie le déficit de diffusion dont nous parlons. Plusieurs lieux alternatifs ou coopératifs qui ne sont pas étiquetés « centre culturel », déploient des énergies et des idées nouvelles. Ils sont des pôles dynamiques de toutes les cultures, les lieux de rencontres et de découvertes de demain. Malheureusement, la survie et le bénévolat sont leur quotidien et ils sont régulièrement au bord de l'asphyxie.

Il serait urgent de répertorier ces lieux de qualité et de les aider structurellement. Leur accorder (ou augmenter) un quota art & vie qui leur permette une meilleure diffusion toute l'année, en garantissant aux artistes des cachets correspondant aux barèmes en vigueur.

L'espace public constitue - pour de nouveaux publics inter-générationnels - une réelle opportunité de découvrir des formes d'expressions nouvelles. Les fêtes de la musique, de Wallonie, de la francophonie, les journées du patrimoine,... sont autant d'occasions.

Nous constatons malheureusement que ces évènements affichent de pauvres ambitions. Nous savons par expérience que le public est souvent réceptif à de nouvelles expériences plus audacieuses, par exemple dans le mélange et le télescopage des genres, des disciplines et des thématiques, en contraste avec l'atonie ambiante.

Cela demande évidemment du travail, des conditions de création, de diffusion performante, et cela exige de ne pas se satisfaire d'une démarche socioculturelle consensuelle et de peu d'envergure.

La Commission des Musiques Non Classiques (CMNC) fait un énorme travail de soutien à la création et à la diffusion en FWB. L'augmentation des dossiers déposés ne lui facilite pas la tâche. Aussi, au vu de ses objectifs, l'enveloppe de la Commission est insuffisante : aide aux festivals, productions discographiques, conventions, contrats-programme, aides ponctuelles,... Les enveloppes d'un maximum de 5000 € pour une production discographique ou pour des aides à la création scéniques ne sont pas crédibles. Dans tous les cas, elles ne garantissent pas des salaires suffisants et un véritable travail de création. Les résidences avec trois concerts minimum en décentralisation, pourtant légitimes, deviennent difficiles à trouver même pour des groupes et artistes confirmés. Ce constat confirme une réalité du terrain alarmante.

Il nous semble également qu'un souci de transparence dans le fonctionnement de la commission ne serait pas superflu. Nous avons remarqué à travers la dotation des contrats-programme et des conventions une forme d'"entre-soi" qui peut parfois être dérangeante. Si l'on demande aux artistes d'introduire des dossiers de plus en plus professionnels, il serait logique qu'en retour, la commission ne se contente pas d'un commentaire sibyllin quand elle rend ses avis, et qu'en cas de refus, l'artiste puisse obtenir un recours pour défendre « de visu » son projet.

L'événement *Propulse* (ex- *Entrevues*) est assez symptomatique des frustrations dans les deux camps. A l'arrivée, peu d'artistes sont finalement sélectionnés, sauf ceux qui bénéficient déjà d'une petite notoriété, et les tournées *Asspropro* dans des salles mal remplies sont légions.

Le Facir a déjà initié des débats au sein de *Propulse* et entrepris une rencontre avec son organisation . Le Facir est intéressé à réfléchir ensemble pour optimiser les différentes initiatives chargés de favoriser une meilleure visibilité et d'améliorer les diffusions régionales, nationales et internationales.

Aujourd'hui, l'éducation musicale est proche de la faillite. Les élèves ne reçoivent plus, en bas âge, les clés pour appréhender différents styles musicaux et se forger des goûts personnels. De plus, Le secteur de l'enseignement au sens large (stages, formations) est un secteur d'insertion professionnel très important.

Il existe de nombreuses initiatives dans le domaine associatif qui assurent un travail de qualité. L'énergie existe, ainsi que les synergies mises en place. Il faut répertorier et soutenir structurellement ces nombreuses initiatives, fragilisées dans leur perspectives à moyen et long terme. Aujourd'hui, les disciplines artistiques (et musicales) sont en déliquescence dans l'enseignement au Sud du pays. Quand elles sont obligatoires, elles ne requièrent pas de formation particulière de la part des enseignants. Lorsqu'elles sont optionnelles, elles sont majoritairement négligées par les étudiants. Par ailleurs, aucun système d'évaluation externe n'est mis en place. Ne croyez-vous pas important de mettre en place un programme d'éducation musicale à l'école (en lui donnant une place dans les grilles de cours de la maternelle au secondaire) ? N'est-il pas fondamental que cette éducation artistique soit portée par des artistes compétents et expérimentés ?

A travers leur programme, les *Jeunesses Musicales* font un travail important en favorisant la découverte, la diversité et la richesse de la création actuelle. Il faut toutefois constater qu'ici aussi, le volet administratif et les frais de fonctionnement grèvent la plus grande partie de leur budget. Ainsi, il ne leur est pas possible d'assurer des salaires décentes correspondants aux barèmes légaux pour les artistes partenaires des missions de ce mouvement.

Les artistes qui ont leur statut protégé d'intermittent et qui obtiennent des contrats dans l'enseignement sont considérés comme « conférenciers », à juste titre pour clarifier leur statut d'intermittent et pas d'enseignant dépendant de l'éducation publique. Cependant, ils sont continuellement mis en difficulté par l'ONEM et en porte-à-faux avec leur statut. Dans certains

cas, les artistes conférenciers qui dépassent un certain quota se voient diminuer leurs allocations de remplacement, ce qui constitue un véritable piège à l'emploi. Nous souhaiterions qu'ils puissent maintenir leur statut quel que soit le secteur où ils sont appelés à exercer leurs compétences (Enseignement, formations, publicités, médias...)

D'une manière générale, il faut aussi pointer les difficultés rencontrées par beaucoup d'entre nous, victimes de directives abusives et/ou interprétations arbitraires de l'Onem, en contradiction flagrante avec les textes des arrêtés royaux, pouvant dans certains cas conduire à l'exclusion pure et simple du système des allocations de remplacement. Ces comportements administratifs brutaux et humiliants n'ont que trop duré, et le FACIR est en solidarité totale avec les syndicats et associations soucieuses de garantir à l'artiste la protection de ses droits conformément à la loi. (Voir annexe : la position du FACIR sur la réforme du statut page 30)

Le paysage musical de la FWB est riche et varié. Il se caractérise par une grande diversité d'influences et de genres dans ses créations mais surtout, par le fait qu'il est beaucoup trop peu valorisé dans les médias et sur les scènes du pays.

Sans doute ce secteur est-il l'héritier des conséquences d'un ensemble de restructurations entreprises tout au long des réformes successives.

L'émergence d'une fédération comme le FACIR est directement liée à l'annonce des coupes sombres effectuées dans la création.

La démocratisation de l'accès à la culture (aussi insuffisante soit-elle) a produit des effets dont notamment l'augmentation de candidats musiciens valablement formés. Le grand mouvement de marchandisation de la culture, et le contexte économique actuel sont autant de facteurs qui confirment l'urgente nécessité de définir une réelle politique culturelle et de doter cette politique d'outils de pilotage performants.

La viabilité et le déploiement des activités artistiques sur notre territoire suppose de définir un plan d'action cohérent qui tienne compte de la valeur qualitative et du sens, inhérents à la démarche de création mais aussi, qui favorise et qui identifie les leviers de cette viabilité. C'est à ce titre que le FACIR insiste sur la nécessité de reconsidérer l'ensemble de la politique de diffusion actuellement en vigueur en FWB. Il y a lieu d'en évaluer le fonctionnement, les dysfonctionnements et les besoins qui changent avec le temps et avec leur contexte.

On nous dit qu'en période de crise, toutes et tous doivent faire des efforts et faire preuve de solidarité. Force est de constater que dans le domaine de la culture, et particulièrement celui de la musique, les seuls qui participent largement à ces efforts sont les artistes : diminution des cachets, le RPI (régime des petites indemnités) appliqué même au sein des grandes institutions subsidiées, non-indexation des subventions, augmentation des jours nécessaires pour l'obtention du statut protégé d'intermittent, discrimination entre artistes et techniciens, plafonnement des allocations au-delà de 86 € bruts (décret Onkelinx du 1^{er} avril 2014)...Ne pourrait-on pas envisager une solidarité intersectorielle ?

La concertation « bouger les lignes » est une initiative que nous saluons parce que nous sommes convaincus de la nécessité d'une réelle concertation. Il est à noter qu'elle n'est toutefois pas parvenue à rassembler suffisamment de participants, ni à prévoir un nombre suffisant de séances au sein des différents ateliers. Aussi, certains musiciens - acteurs directement concernés et trop peu souvent consultés - ne sont que faiblement représentés car ils n'ont pas pu réunir les conditions de disponibilité requises alors que d'autres sont spécifiquement détachés par leur employeur pour y participer...

Avec cette note, nous balayons très largement le secteur de la musique en FWB, à partir des points de vue qui ont été rapportés par nos membres mais sans avoir les moyens d'une réelle analyse.

A ce jour, le FACIR fonctionne exclusivement sur la base des contributions personnelles bénévoles de ses membres musiciens.

Il nous importe que cette note soit consultée mais surtout qu'elle ne reste pas lettre morte.

Nous demandons dès lors à ce qu'un rendez-vous soit programmé dès la rentrée de septembre afin d'envisager plus avant les suites que cet avis pourrait vous inspirer.

Nous vous en remercions d'avance.

Le FACIR

Témoignage anonyme : la trajectoire d'un musicien de la FWB.

Au sortir d'une actualité assez récente : une sortie d'album et une tournée en Fédération Wallonie-Bruxelles, et à la demande du FACIR, je reprends mon parcours depuis le début... Il est assez classique c'est pourquoi il peut être éclairant.

Formation initiale et qualification

J'ai commencé la musique assez jeune à 6 ans, avant d'apprendre à lire. Ayant très tôt décidé d'en faire mon métier, je suis passé après mon diplôme d'école secondaire par le conservatoire flamand de Bruxelles pendant quelques années où j'ai étudié la guitare jazz et la composition vers la fin des années 90, jusqu'à début 2000.

Formations complémentaires

Je me suis également formé en tant que chanteur et musicien dans divers groupes où j'ai découvert les nombreux *à côtés* de ce métier ; comment se vendre, organiser des répétitions, trouver des concerts, faire une fiche technique, rédiger des contrats, des dossiers, ce qui constitue à peu près 80% de l'emploi du temps d'un musicien aujourd'hui, surtout s'il est meneur de son propre projet.

Trajectoire vers l'emploi

En sortant du conservatoire où, du métier, j'ai surtout appris les notes et les gammes, j'ai bénéficié du statut de chômeur (sur base de mes études) et c'est grâce à cette aide de l'état provisoire que je suis parvenu à vivoter sans être obligé d'arrêter de travailler mon instrument ni de composer, écrire ou répéter.

Parallèlement à mon activité de musicien, je *donnais*¹ déjà des cours de musique, ainsi que de nombreux petits concerts, ceux-ci plus ou moins rémunérés, en *black* ou en *déclaré*, dans toutes sortes de lieux, une étape essentielle pour se confronter au public : du club de jazz au squat, en passant par le cabaret-asbl sympa mais où l'on joue à la recette comme on joue au poker, le bar branché ou populo, la galerie d'art, l'animation de rue, certains concerts à dessein artistique et d'autres pour des raisons purement alimentaires, les deux allant rarement de pair.

À l'heure actuelle, je suis frappé de voir à quel point les cachets - contrairement au prix du pain ou des cigarettes - ont en moyenne fortement diminués en 10 ou 15 ans. Si l'existence de la Smart a permis quelques avancées, notamment la possibilité de SE salarier, (et non pas d'être salarié par un réel employeur), je ne vois pas du tout comment les jeunes musiciens, de plus en plus nombreux sur le marché, peuvent y parvenir avec de si maigres cachets.²

Professionnalisation

Il m'a donc fallu à un certain moment franchir un cap, afin de passer de la « marge » à la professionnalisation, en tout cas aux yeux des acteurs officiels. Grâce à certains outils

comme la Smart, les formations du Conseil de la Musique, l'un ou l'autre tremplin, les tournées Art et Vie, les subsides octroyés (ou non) par la Fédération Wallonie-Bruxelles ou Wallonie-Bruxelles Musique, Propulse, les tournées Asspropro etc... je suis peu à peu devenu un artiste de la FWB, libre artistiquement parce qu'auto-produit mais en tout cas reconnu comme tel, du moins par le milieu, pas forcément par le grand public.

En revanche, comme bon nombre d'entre nous, je ne suis jamais parvenu à légitimer mon activité auprès de l'Onem, ni à obtenir le « statut d'artiste », et j'ai fini par perdre mon droit aux allocations de chômage.

Je vis aujourd'hui principalement de mes cours, ateliers pour enfants et concerts, avec le désavantage que je ne peux désormais plus me permettre d'arrêter de travailler (*pour gagner ma croûte* s'entend) et m'offrir le « luxe » de créer, écrire, composer et enregistrer mes chansons; des activités artistiques *non-rémunérées*. En revanche je me sens libéré des pénibles entretiens auprès de l'Onem à devoir se justifier et prouver tous les 6 mois d'incessantes recherches d'emploi.

Sans doute, je n'ai pas cherché suffisamment à obtenir ce « statut » par ailleurs régulièrement menacé, très difficile d'accès et se trouvant à 1000 lieues de la réalité telle que nous artistes la vivons au quotidien. Il m'aurait fallu pour l'obtenir courir de cachet en cachet, y investir tout mon temps et mon énergie au lieu de me concentrer sur la création.

Auto-production

À la place, j'ai préféré investir une partie de mes revenus dans la production de mes concerts et albums, le dernier surtout, réalisé en fonds propres avec beaucoup de débrouille, du troc, et une campagne de crowdfunding faute d'avoir pu obtenir un subside d'aide à la production.

En peaufinant un énième dossier faisant suite à l'échec des précédents, j'ai finalement obtenu une aide à la résidence ; juste de quoi payer/défrayer mes musiciens et techniciens pour les répétitions liées à mon nouvel album, ainsi qu'une aide à la promo, me permettant de couvrir une partie du salaire d'un bon attaché de presse.

Une fois tous les intervenants payés/défrayés, j'ai pu commencer à me rembourser de l'argent investi dans cet album, dont je suis producteur à 100%. Si je parviens un jour à récupérer ma mise, je doute toutefois que le nombre d'albums vendus me permette d'investir une somme équivalente dans l'album suivant.

Tout cela m'a au moins permis d'avancer, de passer une première fois par la case Propulse, (après avoir essayé en vain pendant 10 ans).

Diffusion

Avec l'aide d'une asbl qui fait du booking et avec beaucoup d'acharnement, j'ai réussi à décrocher une tournée Asspropro dans les centres culturels wallons et bruxellois. Comme la sortie de mon album avec une tournée à la clé constituait une actualité suffisante, mon attaché de presse a pu faire son boulot et d'élogieux articles sont parus dans la presse

écrite (mais peu de relais hélas de la part de la RTBF en terme d'airplay, plus encline à diffuser des artistes « signés »).

L'album a été salué d'une Octave de la musique.

J'ai fait ma tournée d'une quinzaine de dates en FWB, certaines dans des salles bien remplies et d'autres dans des centres culturels quasi déserts.

Mais ne m'avait on pas prévenu ? Les centres culturels eux-mêmes, ceux qui ont pris le « risque » de me programmer savaient à quoi s'attendre et s'ils s'en montrent franchement désolés, n'en sont pas surpris outre-mesure, moi non plus d'ailleurs.

La saison maintenant terminée, je ne peux évidemment pas recommencer à tourner dans les centres culturels de la FWB avant de sortir un nouvel album dans 3 ou 4 ans. Je me contenterai pour la saison prochaine de deux ou trois dates en Belgique tout en me penchant sur les possibilités d'exportation de mon projet et les soutiens possibles en ce sens.

Je pense que cette trajectoire est le parcours typique de ce que des dizaines et des dizaines de musiciens belges plus ou moins reconnus ont effectué avant moi, et beaucoup se reconnaîtront.

Mon objectif n'est pas du tout ici de me plaindre de ma situation, relativement positive d'ailleurs, je suis assez serein et reconnaissant de pouvoir faire ce métier, mais l'idée est surtout - avec le Facir - de faire avancer les choses. Il existe de plus petits pays, (je pense par exemple à l'Islande) qui, avec une scène tout aussi foisonnante et créative, parviennent à faire vivre et développer leurs artistes en misant notamment beaucoup sur leur exportation.

Il va de soi que le territoire de la Belgique ne permet pas de faire tourner un artiste belge indéfiniment, et que son public se trouve aussi potentiellement chez nos voisins, français, allemands, suisses, hollandais... Il me paraît donc évident que ce système a montré ses limites depuis longtemps et qu'il est désormais urgent de repenser radicalement la politique culturelle en Belgique.

¹ Vous remarquez ? On *donne* des cours et des concerts... Il n'y a pas vraiment d'autre synonyme, (il y en a peut-être mais disons que c'est en tout cas le terme consacré).

² La situation actuelle montre d'ailleurs que les lieux où l'on joue se déplacent aujourd'hui de plus en plus chez l'habitant, dans des salons et salles de séjours directement, sans autre intermédiaire que le chapeau qui récolte les billets ou les pièces.



LETTRE DU FACIR AUX PARTIS POLITIQUES :

Bruxelles, Novembre 2013

Chère madame, cher monsieur,

La jeune Fédération des Auteurs, Compositeurs et Interprètes Réunis, le FACIR, a organisé en juin 2013 les premiers « Etats Généreux de la Musique », qui ont rassemblé plus de 300 professionnels à Bruxelles (voir www.facir.be).

Notre constat est alarmant. L'extraordinaire réussite de quelques artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne doit pas masquer que notre « marché intérieur » est, culturellement parlant, l'un des plus petits et des plus « colonisés » du monde. La Belgique francophone importe plus de 95% de ses livres, ses films et ses musiques. Nous écoutons vingt fois moins nos propres artistes que les américains et les japonais, dix fois moins que les français, les italiens et les suédois... et six fois moins que les belges néerlandophones !

Par ailleurs, la réalité des artistes de la musique en FWB est aujourd'hui difficile, hantée par des restrictions budgétaires, et par les perpétuelles remises en cause de notre statut professionnel et de nos droits d'auteur.

Si, par la force des choses, la Wallonie et Bruxelles devaient demain se réinventer un destin commun, les artistes auraient un rôle fondamental à jouer dans la construction d'un imaginaire collectif. On ne peut pas bâtir une nation sur un vide culturel.

Nous sommes persuadés que ce constat interpelle des femmes et des hommes politiques, à Bruxelles et en Wallonie, dans chaque ville et dans chaque commune. A l'occasion des prochaines échéances électorales, nous vous invitons à réagir avec nous à ces questions et nous vous demandons de porter nos revendications.

C'est pourquoi notre fédération, qui représente des milliers d'artistes et de mélomanes, adresse aujourd'hui ce courrier à l'ensemble des partis démocratiques et des candidats aux prochaines élections.

Présence d'œuvres musicales belges en FWB:

Le pourcentage obligatoire d'œuvres autochtones diffusées en radio et télévision (quota minimum dans l'audiovisuel) est de 25% en Flandre et de 40 à 60 % en France, mais seulement de 4,5% à 10 % en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette carence en diffusion médiatique bloque toute la chaîne de production des œuvres musicales et artistiques, réduit les investissements, étrangle le secteur musical et asphyxie l'emploi artistique. Comment expliquer ce décalage par rapport à nos voisins, et comment y remédier ?

La RTBF, les médias et l'uniformisation du paysage culturel:

Les productions musicales sont de plus en plus formatées et uniformes.

Les grands médias, privés comme publics, ne se posent plus en 'découvreurs de talents' mais privilégient les stars internationales, les émissions de télé-réalité et les gros festivals. La diffusion dans les salles et festivals est massivement dominée par les productions étrangères, essentiellement françaises et anglo-saxonnes, au détriment des artistes de la FWB.

Chez les professionnels de la musique, l'analyse des médias du service public est alarmante.

La RTBF reflète de moins en moins la qualité et la diversité des productions de la FWB. Elle ne reflète plus notre richesse culturelle et n'assure plus le lien entre les artistes et le public en FWB. Et les très rares émissions qui assurent encore ces fonctions sont en danger de disparition...

La Culture comme vecteur d'émancipation sociale:

Sommes-nous bien conscients du poids de la culture comme source d'emplois spécialisés (techniciens, musiciens, programmeurs, administratifs, managers,...) et d'entreprises non délocalisables (salles de concerts, festivals, labels, studios, ventes online, centres culturels, droits d'auteurs, etc...). A titre d'exemple, une récente étude de la SACEM (France) démontre que le poids du secteur culturel dépasse celui de l'industrie automobile dans ce pays.

Mais la culture n'est pas qu'une marchandise ou une industrie. C'est aussi un formidable vecteur d'éducation, d'émancipation personnelle. La pratique artistique est l'apprentissage du débat, de l'accueil de l'autre. L'éducation et la culture sont des composantes essentielles de la citoyenneté, de la nationalité et de l'humanisme.

Enseignement artistique à l'école:

Aujourd'hui, les disciplines artistiques (et musicales) sont en déliquescence dans l'enseignement au Sud du pays. Quand elles sont obligatoires, elles ne requièrent pas de formation particulière de la part des enseignants. Lorsqu'elles sont optionnelles, elles sont majoritairement négligées par les étudiants. Par ailleurs, aucun système d'évaluation externe n'est mis en place.

Ne croyez-vous pas important de mettre en place un programme d'éducation musicale à l'école (en lui donnant une place dans les grilles de cours de la maternelle au secondaire) ? N'est-il pas fondamental que cette éducation artistique soit portée par des artistes compétents et expérimentés ?

Le modèle économique en pleine mutation:

La diffusion de la musique sur internet a bouleversé les anciens modèles économiques de l'industrie musicale, et notre rapport à la musique. De nombreux musiciens sortent chaque année des écoles dans un marché déjà saturé.

La menace qui plane depuis quelques semaines sur les droits d'auteurs des artistes (une importante source de revenus menacée par le projet de CODEX), et un « statut d'intermittent pour artistes » perpétuellement remis en cause, sont autant de réalités qui fragilisent nos professions.

Comment remobiliser la société autour de ses créateurs et de ses producteurs pour leur donner les moyens de vivre et de travailler ?

Diagnostic du secteur de la Culture:

Dans un contexte d'austérité budgétaire, si les budgets ne peuvent être gonflés, il existe des pistes de financement, des économies d'échelles à réaliser urgemment, et des gaspillages à combattre. A quand un diagnostic économique du secteur culturel et éducatif ? N'est-il pas primordial de préserver des moyens pour garantir la diversité et la créativité musicale ? Ce diagnostic devrait être réalisé par une commission d'experts (universitaires, artistes, ou spécialistes) indépendants et impartiaux.

Rôle du FACIR et des associations de professionnels:

Pour repenser une politique culturelle nouvelle et audacieuse, les artistes doivent être consultés, c'est leur domaine d'expertise (FACIR pour la musique, ConseilDead pour le Théâtre, etc..).

Le FACIR a l'ambition de devenir l'interlocuteur de référence pour toutes les décisions concernant la musique non classique, et cela, avec tous les partenaires et dans tous les

domaines qui concernent l'exercice de notre métier, tels que les pouvoirs publics, partis politiques, ministères, commissions, droits d'auteur, médias.

C'est dans cet esprit que nous ouvrons aujourd'hui un dialogue qui, nous l'espérons, s'enrichira de vos propres réflexions et propositions autour de ces matières.

Veillez agréer, chère madame, cher monsieur, l'expression de nos plus musicales salutations.

Pour la Fédération des Auteurs Compositeurs et Interprètes Réunis :

Claude Semal
Ivan Tirtiaux
Guillaume van Parys
Toine Thys
Mathias Bressan
Michel Debrulle
Karine Germaix
Philippe Delhaye
Alain Pierre
Claire Spineux
Clément Nourry
François Cronenberg
Maxime Blésin
Pirly Zurstrassen
Sam Gertsmans
Julie Hermant
Thierry Poucet
Philippe Tasquin
Julie Jaroszewski
Manu Hermia
Albert Delchambre
Raphy Raphaël
Thierry Dell
Gil Mortio
Florent Le Duc
8Pus (Thomas Delaere)

Barbara Malter Terrada
Frans Daels
Nicolas Sand
Bejmain Bertrand
Stephan Pougin
Anne Gennen
Céline Chappuis
Jean-Pierre Froidebise
Bilou Doneux
Eric Ronsse
Clément Delchambre
Tamara Szefer
Laurent Barbier
Rudy Mathey
Benoît Bosschaert
Olivier Colette
Radi Kadusic
Marie Warnant
Anne Wolf
Philippe Delhaye
Bernard Delpierre
Renaud Person
Isabelle Poitrenaud (Café-Théâtre au B'Izou)
Jean Saeremans
Nicolas Champagne
Michel Paré
Michel Vrijdag
Jean-Louis Gaillard
Nathalie Loriers
Hugues Maréchal
Diane Broman
Katy Saudmont
Damien Champion
Seb Degreef
Stephane Mercier
Olivier Cima
Gladys Touly
Karin Clercq
Jacques Mouton
Michel Van Muylem (La Soupape)
Jean-François Mitsch
Gérard Weissenstein
Aline Dhavré
Thierry de Brouwer
Bernard Castellões
Pascale Ramet-Rivages
Matthieu Vandenabeele
Christian Schreurs

Sont également signataires :

Didier Monseur
Patrick Joniaux
Cloé Defossez alias Cloé du Trèfle
Gautier Bourgois
Claudine Bourg
Léonor Bailleul
Pierre Clerckx
Gori Elijah
Patrick Georges
Eve Beuvens
Alphonse Bodson
Martin Deschamps
Crystal Wautier
Chantal Bonfa
Paul Hermant
Chantal Dricot
Francis Debrabandere
Laurent Doumont

André Klenes
Etienne Richard
Jacques Verhaegen,
Gaëtano Boutcher
Eric Tomson
Anne Bernard
Simon Cogels

Joachim Loneux
Claire Ruwet
Antoine Pierre
Barbara Wiernik
Guillaume Palomba
Alexandre Buyr

Bruxelles, le 26 février 2014

Cher Monsieur Magnette, cher Monsieur Meur,

Nous avons bien reçu votre réponse à notre lettre aux partis politiques, et nous vous en remercions.

Nous nous réjouissons d'apprendre que le PS partage plusieurs de nos constats et préoccupations. Toutefois, nous nous interrogeons sur la manière dont vous accordez cette priorité à la culture, car, pour les artistes de la musique, le bilan des deux mandatures de Madame Fadila Laanan est à tout le moins mitigé. La vaste mobilisation du secteur depuis 2012, la grogne que suscite la nouvelle législation sur le 'statut' d'artiste, les taux de fréquentations des centres culturels, la faible présence des artistes belges dans le paysage médiatique et dans la diffusion, l'état de la diversité culturelle, sont autant d'indicateurs qui devraient attirer votre attention.

Nous lisons que l'apport de la culture en termes de développement économique ne vous a pas échappé. Si la diffusion de la musique sur internet constitue en effet une opportunité de diffusion énorme, elle détruit aussi chaque jour des emplois, et des acteurs essentiels de la promotion et de la diffusion, avec un système économique aux mains des corporations géantes du secteur (Spotify ou Deezer). S'il s'avère juteux pour les actionnaires et les publicitaires (les intermédiaires), il est ruineux pour les producteurs et les artistes, et tout spécialement pour les auteurs et compositeurs.

Seule une volonté politique forte est à même de contrer les effets néfastes d'internet, en réclamant à la juridiction compétente de statuer sur les monopoles destructeurs d'emploi.

Concernant la RTBF, à notre sens, le contrat de gestion de 2014 n'apporte que très peu de garanties tangibles pour une mise en avant des talents et de la richesse culturelle en FWB. L'émission « The Voice » est-elle, selon vous, plus un gigantesque karaoké ou un flambeau de notre richesse culturelle propice aux découvertes ?).

Les programmes (télé et radio) ont vu ces 10 dernières années une réduction impressionnante des émissions dites culturelles, de découvertes musicales et artistiques, et de captation de concerts d'artistes belges, ou encore d'agendas culturels.

L'article 51 de ce contrat de gestion, introduit une nouvelle mouture d'une plateforme de concertation entre la RTBF, le Ministère et les secteurs de l'audiovisuel. Ce n'est en rien une nouveauté ni une évolution concrète, et cela n'a jamais vraiment transformé la concertation entre la RTBF, le secteur associatif et les auditeurs-téléspectateurs. Cette plate-forme, vous ne l'ignorez pas, est par ailleurs purement consultative, « sans pouvoir porter atteinte à l'autonomie et à l'indépendance éditoriale et rédactionnelle de la RTBF ».

De plus, il nous semble utile de vous informer qu'à force d'adapter la ligne éditoriale de la RTBF à une tendance plus commerciale (plus 'jeune' ?), et aux exigences des annonceurs publicitaires, **nos médias de services publics se sont positionnés en totale rupture avec le monde culturel et l'ensemble des créateurs**. C'est un constat établi lors de toutes nos rencontres et débats avec les musiciens, programmeurs, journalistes, professionnels et mélomanes !

Dans la grogne culturelle ambiante, les associations d'intérêts comme le FACIR vont continuer à se battre pour la diversité, mais n'est-ce pas le rôle de nos représentants politiques que de tracer une politique culturelle audacieuse qui aille dans ce sens ?

Nous ne trouvons aucun signe de ce choix politique d'envergure dans votre courrier.

En corollaire, toutes tentatives de « valorisation de nos créateurs » ne prendra vraiment de l'ampleur qu'avec une réelle refonte des objectifs de ce service public.

En outre, nous sommes, Mr Magnette, étonnés par vos propos concernant l'éducation artistique à l'école. Si le PS se dit convaincu de l'importance de l'éducation artistique et culturelle, les conclusions en termes d'efficacité de ses années de gouvernance sont alors inquiétantes.

Nos membres ont assisté à la *Journée de sensibilisation à l'éducation artistique et culturelle dans et hors de l'école* (7 novembre 2013). Les représentants des cabinets des Ministres

Laanan et Schyns ont pourtant avoué en fin de journée avoir été surpris et secoués par les conclusions des tables rondes et rapports d'atelier.

Les conclusions des intervenants (dont Mr Frédéric Delcor) ont convergé sur les points suivants :

* **Il n'y a plus de véritable éducation culturelle dans les écoles** (musique et autres formes d'art)

* Il y a un manque de compétence des enseignants dispensant l'éducation artistique, et une faible coopération enseignant-artiste dans la durée

* L'enseignement artistique est à charge des écoles, une compétence qu'elles n'ont pas.

* Les acquis de l'enseignement maternel, en musique, se perdent en primaire et secondaire.

Malgré l'urgence de ce tableau inquiétant, votre courrier ne répond en rien à la question suivante: Quels sont les moyens qui vont être mis en place pour élaborer un programme d'éducation musicale (c'est à dire, lui donner une place concrète dans les grilles de cours de la maternelle au secondaire), en ne confondant pas "éducation artistique" et "pratique autonome des loisirs culturels" ?

Comme vous le savez, le FACIR propose un audit de la Culture en FWB, se voulant ouvert et impartial pour repenser le secteur depuis la création jusqu'à la diffusion. Le PS est-il prêt à dresser un bilan sur tant d'années de gouvernance culturelle pour aller un pas plus loin ?

Les professionnels du secteur (artistes et programmeurs) se doivent de constater que la diffusion (représentations de nos créateurs dans les centres culturels et festivals) est au mieux mitigée (selon les lieux), au pire sinistre (salles fréquemment désertes) malgré la bonne volonté et le dynamisme de certains acteurs⁷.

Vos paroles, qui se veulent rassurantes, ne sont pas en concordance avec le fait avéré que nos artistes sont pourtant peu valorisés, sous-représentés, peu ou pas diffusés.

Quand à une 'plate-forme numérique de diffusion', projet plusieurs fois abandonné (LARSEN, ...), ne s'agit-il pas d'une idée aujourd'hui complètement obsolète à l'heure où pratiquement tout les répertoires mondial et belge sont déjà accessible à tous sur des plates-formes existantes ?

En ce qui concerne le budget de la culture nous vous rappelons que la naissance du FACIR (pour la musique), de CONSEILDEAD (pour le théâtre) est précisément consécutive aux coupes opérées dans le secteur de la création par la Ministre socialiste Fadila Laanan en décembre 2012.

Si le budget global de la Culture a été bien défendu, les coupes réalisées se sont concentrés sur la création, et sur les aides ponctuelles, préservant les grandes structures (diminution de 28% de la Commission des musique non-Classique en 2013, sacrifiant ainsi les projets des

Nous savons peu sur les statistiques de fréquentation des Centres Culturels, qui pourtant seraient riches d'enseignement. Une étude de l'Observatoire des Politiques Culturelles "(...) portant sur la réalisation d'un état des lieux de la diffusion datant de 2011 et concernant la saison 2008 a bien été menée. On y trouve notamment ceci :

« L'Administration de la FWB ne dispose pas aujourd'hui d'une représentation de la diffusion et de la création dans les Centres culturels, ni d'outils permettant de suivre et de mesurer avec précision ce phénomène de « diffusion et de création » dans les institutions qu'elle soutient. /.../ **Il est par conséquent impossible à ce jour de se faire une représentation complète de la situation de la diffusion et de la création dans les Centres culturels, d'en connaître la dynamique et d'en dégager les principales caractéristiques.** L'Administration se trouve dès lors démunie lorsqu'elle est confrontée aux questions cherchant à établir une typologie du type de spectacles programmés dans les Centres culturels, la fréquentation des publics, les liens à établir entre l'aide à la création et la diffusion, la durée de vie d'un spectacle, etc... »⁷

nouveaux artistes et les compagnies indépendantes en faveur des artistes et institutions conventionnées). Il s'agit d'une coupe sombre dans le terreau des grandes créations de demain.

Comment un Ministère de la Culture peut-il prétendre défendre ses créateurs quand les fonds publics investissent chaque jour plus l'encadrement des artistes (la 'professionnalisation' de ces derniers) ? Contrairement aux engagements des collaborateurs du Ministère de la Culture il y a 8 ans, la proportion de l'argent public destiné à la création et aux artistes ne cesse de diminuer par rapport aux professions non-artistiques du secteur.

C'est pourtant une politique culturelle qui privilégie le contenu à l'emballage, le savoir-faire au faire savoir et la création à l'administratif dont les artistes ont cruellement besoin.

Cher monsieur Magnette, peut-être penserez-vous que ces mots sont durs pour votre parti ? Mais le PS dirige le Ministère de la Culture depuis 8 années. Si l'on peut bien sûr mettre à son actif des acquis indéniables, on doit aussi pouvoir lui imputer les graves manquements dans le paysage actuel de la Culture.

Votre ton rassurant et bienveillant ne peut que réveiller en nous cette certitude que la situation actuelle n'est pas satisfaisante et doit changer, et que la politique culturelle des dernières années a démontré une absence de véritable vision générale et d'audace pour valoriser les artistes d'ici, tout comme la diversité en général...

Plus qu'un échange épistolaire sans fin, nous espérons voir des signes d'une politique culturelle plus ancrée dans la réalité dans les prochaines semaines, ou une invitation à travailler avec vous en profondeur sur ces thèmes.

Si le PS met « un point d'honneur à développer des dispositions permettant la valorisation de nos créateurs » nous souhaiterions que le FACIR soit concerté sur toutes ces questions dans l'ébauche du volet Culture de votre programme électoral. Nous sommes à votre disposition pour réfléchir avec vous sur l'état de la Culture et la musique en FWB, et trouver ensemble des solutions fraîches et audacieuses.

Cette courrier sera, à titre informatif, également envoyée à nos membres et présente sur notre site internet.

En vous remerciant d'avoir pris le temps de répondre à notre lettre, recevez, cher Monsieur Magnette, nos salutations les plus musicales.

Bien à vous

Le Noyau Dur du FACIR
Bruxelles, le 26 février 2014

POSITION DU FACIR SUR LA REFORME DU STATUT D'ARTISTE (mai 2014):

"Ceci n'est pas un statut, mais un hold-up social"

Le FACIR (www.facir.be), la Fédération des Auteurs, Compositeurs et Interprètes Réunis, a épiluché la nouvelle réforme du statut de l'artiste (décembre 2013), et évalué les conséquences que cette dernière a sur le secteur de la culture. Ces conséquences sont, selon le FACIR et l'ensemble des acteurs culturels, désastreuses, et cette réforme engendre exactement les effets inverses de ceux qu'avancent l'ONEM et les porteurs de ce texte.

Pour le FACIR, la réforme du statut de décembre 2013 ne clarifie pas la réglementation, ne facilite pas une plus grande égalité entre les travailleurs du secteur artistique, mais plonge les créateurs et techniciens dans une pauvreté structurelle, handicape le secteur économique de la culture, fragilise l'emploi culturel et encourage le travail au noir, sacrifie les jeunes artistes et précarise les artistes confirmés.

Ce statut est le seul régime de travail de la grande majorité des créateurs, interprètes et techniciens, et sa réforme constitue un formidable hold-up social. Le FACIR s'étonne du silence de la Ministre de la Culture sur une question qui concerne pourtant toute l'organisation professionnelle de son secteur.

1) En rendant l'accès au statut encore plus difficile (18.000 euros bruts au lieu de 12.000 en 21 mois), **la réforme sacrifie toute une génération de jeunes créateurs et techniciens**. Gagner un tel montant est impensable dans la réalité financière d'un jeune artiste en FWB. Ce « statut social » est devenu maintenant hors de portée des nouveaux artistes, et laissera les étudiants des écoles artistiques sans perspectives de futur.

2) La nouvelle règle de l'article 48bis (qui définit des périodes non-indemnisables en fonction des cachets perçus) a des conséquences particulièrement douloureuses dans la création. Au lieu de « réaliser une plus grande égalité » entre les secteurs, elle pénalise fortement les musiciens et les plasticiens qui travaillent « à la tâche » en comparaison de leurs collègues qui travaillent dans un cadre institutionnel protégé. Avec ce nouveau système, impossible en effet de gagner plus de 1100 ou 1200 euros maximum par mois. Pour chacun de nous, cela représentera une perte de revenus de 20 à 40 %. C'est la plus violente attaque contre les salaires d'un métier en Belgique depuis 50 ans. Ceci n'est pas "un statut professionnel", mais un hold-up social.

Cette réforme va plonger une partie importante **de ces artistes travaillant sous le statut d'artiste dans une pauvreté structurelle, souvent au dessous du seuil de pauvreté**.

Le secteur économique de la culture, dynamique et en pleine croissance, ne peut être qu'asphyxié par cette fragilisation de ses créateurs qui lui fournissent la matière première pour fonctionner.

Cet article 48bis risque par ailleurs de **stimuler la pratique du travail au noir**, et de **démotiver l'artiste** à travailler. La réforme annihile également tous les efforts des artistes plus expérimentés qui obtenaient jusqu'aujourd'hui un meilleur cachet: artistes 'confirmés' ou populaires, projets ambitieux nécessitant un investissement en temps de préparation, travail de qualité exceptionnelle, etc...

Comme autre effet pervers, cette nouvelle réforme **incite les employeurs à limiter les cachets artistiques** (au-delà desquels nous « perdrons des jours d'allocations »), alors que les créateurs sont déjà les parents pauvres du secteur culturel.

C'est bien la tendance actuelle que de sous-évaluer le travail des artistes, pour lesquels il n'existe pas de barèmes ni d'indexation des rémunérations, mais plutôt une diminution lente et incontrôlable des revenus.

De ce point de vue, la réforme s'articule mal avec la lutte contre le chômage, ou la consolidation de l'emploi (artistique) en FWB.

3) Pour le FACIR et les autres associations fédérant les secteurs artistiques, **le statut d'artiste ne doit pas être associé au chômage, mais bien à UN REGIME DE TRAVAIL adéquat à nos professions**. Les mesures de contrôle de l'ONEM sont jusqu'à cette heure, totalement inadaptées à nos multiples réalités.

Cette réforme dans l'ensemble de ses moutures depuis 1992, répète la même erreur de conception de ce qu'est l'intermittence. L'intermittence concerne des gens travailleurs, passionnés, exigeants et extrêmement compétents dans leur domaine. Mais qui ne perçoivent des rémunérations que pour une partie infime du travail fourni, puisque tous ces jours de travail rémunérés sont précédés de nombreux jours, parfois des mois de répétition, de création, d'enregistrement. **L'intermittence du travail artistique, ce ne sont pas des artistes qui travaillent en dilettante, mais des travailleurs à plein temps qui sont rémunérés par intermittence.**

Par ailleurs, on peut s'étonner de ce que tout le poids des contrôles, des justifications et des éventuelles sanctions pèsent sur les créateurs de la culture eux-mêmes, alors qu'il serait plus simple et plus efficace d'exiger des employeurs eux-mêmes qu'ils appliquent la loi.

4) Cette réforme est le reflet d'**une vision d'un secteur de la culture sans créateurs.** Les intermittents (créateurs, interprètes et techniciens) sont les chevilles ouvrières du secteur économique de la culture. Ce sont pourtant eux, et eux seuls, qui sont victimes de cette réforme. C'est aussi la réalité d'une classe politique qui peine à reconnaître le secteur culturel comme un secteur économique dynamique, en croissance, et qui génère des emplois nombreux et non-délocalisables. A ce titre, **le FACIR s'étonne du silence de la Ministre de la Culture sur une question qui concerne pourtant toute l'organisation professionnelle de son secteur.**

5) Le FACIR constate que, sous prétexte de "respecter les remarques du Conseil National du Travail" (structure paritaire syndicats/employeurs), Mesdames Onkelinx (pour les Affaires Sociales) et De Coninck (pour l'Emploi) ont en fait fui et contourné toute concertation réelle et préalable avec les **organisations professionnelles et syndicales des différents secteurs culturels.** Et contrairement à ce qui a été annoncé par Mesdames Onkelinx et De Coninck (à une exception près du côté néerlandophone) **l'écrasante majorité du secteur culturel rejette cette réforme.** A l'évidence, la concertation a fait également défaut entre les deux signataires citées plus haut, cristallisant des divergences de vues des deux communautés auxquelles elles appartiennent. **Le FACIR considère cette réforme profondément néfaste et, entre autres actions, se joint à d'autres pour tenter de prouver son inconstitutionnalité devant le Conseil d'Etat.**

6) Une grave méconnaissance du fonctionnement du secteur culturel, et une absence de consultations des personnes concernées ne pouvait que déboucher sur **une réponse inadéquate à un statut obsolète.** Sans une concertation avec les différents représentants du secteur, les multiples variations de nos professions ne pourront être prises en compte dans la rédaction d'un statut d'artiste plus proche de la réalité. La réalité d'un comédien de théâtre est autre que celle d'un musicien *freelance*, d'un plasticien, ou d'un technicien de cinéma. Ces différences sont pourtant compréhensibles et définissables, pour qui s'y penche de manière consciencieuse et professionnelle. Comment cette réforme pourrait-elle être une 'adaptation à l'évolution des métiers artistiques' ?

7) Selon nos juristes spécialistes, **cette réforme est un travail bâclé, introduisant des notions aux contours juridiques flous.** Il n'y a par exemple aucune liaison terminologique entre le volet sécurité sociale (où l'on parle tantôt d'oeuvres de 'nature artistique', de 'caractère artistique'), et le volet chômage (oeuvre 'd'ordre artistique', ou 'oeuvre de l'esprit') et aucun renvoi d'une texte à l'autre. De l'avis de tous, **cette réforme est en plusieurs points moins clair et moins bien rédigé que sa version antérieure.** Ce texte ne clarifie pas la réglementation, et **de graves problèmes d'interprétations sont à craindre.**

"LA CULTURE ET LA RTBF:

Selon Jean-Paul Philippot, l'actuel administrateur général de la RTBF, « la culture n'est pas faite pour le prime-time » (Le Soir, 26 novembre 2014). Les grands médias sont-ils encore aujourd'hui des vecteurs de culture, d'émancipation sociale, d'enrichissement intellectuel et de découvertes ? Qu'en est-il du service public, de notre télévision, de notre radio, et à quel point reflètent-ils encore la richesse des créations d'ici ? Après les coupes sombres du gouvernement fédéral opérées sur les budgets consacrés à la culture et la recherche scientifique, nos dirigeants considèrent-ils encore la culture comme un enjeu de société ? Le FACIR, qui représente les créateurs du secteur musical de la FWB (www.facir.be), pose ces questions.

Les deux dernières émissions culturelles qui accueillait les artistes belges sur la télévision de service public, « 50° Nord » et « Quai des Belges », étaient déjà reléguées sur ARTE Belgique (ou rediffusées tardivement sur la Une) à des horaires où l'audience ne pouvait pas être mirobolante. Un mois après l'annonce de leur suppression définitive pour des raisons budgétaires (octobre dernier), la RTBF n'a rien prévu de consistant pour compenser cette disparition. La création belge coûte trop cher, croit-on comprendre, et un agenda culturel quotidien à la télé est *inutile* et *impossible*. Pendant ce temps, « The Voice » quatrième saison version belge, sorte de karaoké géant à la franchise mondialisée, n'est pas vraiment inquiété. Personne ne semble avoir relevé ce paradoxe, et visiblement, on a du mal à s'entendre sur la définition de « découvreur de talents ».

« La RTBF considère qu'elle doit identifier, valoriser et porter tant la diversité des opinions que la richesse des talents dans tous les secteurs d'activités en osant la fierté... ». « La RTBF ose l'impertinence et revendique l'audace qui fait partie de notre singularité belge, voulant voir le monde tel qu'il est, et stimulant la création et les productions originales. » On comprend mal la lecture par la RTBF de son propre contrat de gestion quand elle décide d'arrêter les petits programmes offrant une unique fenêtre aux créateurs belges, sans pour autant inquiéter l'hyper-formaté « The Voice » de Endemol, mettant en scène des chanteurs ayant perdu tout contrôle sur leur image, leur projet musical et le choix de leurs propres chansons.

En affichant un tel désintérêt pour la culture, la télévision de service public risque de se décrédibiliser. Comme le disait Pierre Jourde en 2008 : « La bêtise médiatique n'est pas un épiphénomène. Elle conduit une guerre d'anéantissement contre la culture. Il y a beaucoup de combats à mener. Mais, si l'industrie médiatique gagne sa guerre contre l'esprit, tous seront perdus ».

Pour nous, auteurs, compositeurs et interprètes, une telle indifférence et une telle absence de soutien de nos institutions rend extrêmement problématique la diffusion de tout projet musical. Comment faire exister un projet, comment

diffuser un projet, comment toucher un public, si même les médias de service public leur tournent le dos ? Le FACIR pointe ici du doigt une asphyxie programmée de tout le secteur musical, où créateurs, producteurs, tourneurs, studios, techniciens, salles, billetteries, ... sont condamnés à une survie pénible, ou à la disparition. Avec une telle politique culturelle, la FWB se tire deux balles dans le pied: elle asphyxie un secteur économique pourtant porteur de nombreux emplois non délocalisables, et empêche la construction d'une identité culturelle au-delà des Arno ou Stromae. Etrange calcul au moment où la nation belge est tellement fragilisée.

Ceci n'est pas nouveau : Pierre Mertens le soulignait déjà il y a trente ans dans une biographie consacrée à Brel: « La Belgique souvent n'apprécie, ni n'impose, ni n'assume pleinement l'originalité de sa propre culture. Elle attend docilement le jugement que d'autres porteront sur celle-ci... » Nous l'avons déclaré dans le préambule à la charte constitutive du FACIR: en Belgique francophone, plus de 95% des biens culturels que nous consommons sont importés. Sans nous l'avouer, nous sommes ainsi devenus un pays culturellement colonisé, un marché « passif »; consommant des produits français et anglo-saxons (à cet égard, il est bien symptomatique de constater que la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour sa fête en septembre 2014, en est réduite à annoncer comme têtes d'affiche Calogéro et Bénabar, trophées de la variété franco-française).

Il est de bon ton d'affirmer que « notre pays regorge de talents », sans rien faire pour les soutenir. Mais nous ne sommes pas dupes : nous assistons bel et bien au démantèlement et au torpillage de la culture non seulement en Belgique, mais dans toute l'Europe, au nom de la « rigueur budgétaire », et de « la crise de la dette ». Aujourd'hui rien ne semble stopper la folie néo-libérale, et ses vassaux prêts à saccager nos vies et la planète pour accumuler leurs profits insensés. Partout la culture, comme tous les biens communs, est bradée et transformée en marchandise. Or, la culture est justement là pour interroger, stimuler, faire rêver, inventer, et remplacer le modèle de la compétition omniprésente par l'émulation. Partout s'opère un nivellement par le bas dans la diffusion médiatique, avec un recul de la qualité au profit du passe-partout et du consensuel. Ainsi, pendant que l'Etat se désengage et appauvrit les services publics, le « paquebot » RTBF renonce à sa mission émancipatrice, ne recherche aucune concertation réelle avec les créateurs, et ressemble de plus en plus aux médias privés.

Deux ans après sa création, le FACIR continue à interpeller nos politiques et nos institutions sur l'urgence d'une politique culturelle audacieuse et cohérente. Le FACIR est également déterminé à construire un réseau vivant de lieux de concert peu ou pas subsidiés, radios libres, médias différents pour pallier au manquement abyssal des services publics, et ainsi fédérer un nouveau public.

Nous refusons de voir sombrer notre art et notre culture !"

SIGNATAIRES

François Cronenberg, Michel Debrulle, Philippe Delhaye, Karine Germaix, Joëlle Juvyns, Florent Le Duc, Gil Mortio, Clément Nourry, Claude Semal, Philippe Tasquin, Toine Thys, et Ivan Tirtiaux pour le Comité Exécutif du FACIR.

Culture du mépris

Mépris de la culture

Passons sur le mépris de la culture il est affiché clairement depuis quelques années qu'il n'est plus question de parler de culture pour les seuls "cultureux", il est affiché clairement que, si on parle de culture, on doit le faire de manière "sexy, catchy, punchy", parce que tu vois, coco, la culture il faut la rendre accessible à tous, il faut que les barakis nous comprennent, il faut que nous nous débarrassions de cette image poussiéreuse de service public intello-chiant (là, on peut les rassurer, cela fait quelques années que cette image n'existe plus que dans leurs phantasmes...)

Restons-en à la culture du mépris.

On part donc du postulat que les "barakis", en clair Monsieur et Madame Tout le Monde, ne peuvent pas faire l'effort de comprendre des mots de plus de trois syllabes (je schématise, quoi que...) et qu'il faut donc leur parler avec des mots simples et de préférence chocs pour remplir une des missions du service public qui tient à la fois de l'éducation permanente et de la culture à la portée de tous. Bien.

Rendre la culture accessible à tous est louable.

Nous sommes en période d'examen la question posée à des étudiants en marketing ou en communication pourrait donc être celle-ci : à quel public s'adresse cette capsule ?

Euh...???

Ben, à personne en fait.

Ceux qui connaissent l'œuvre de Chagall sont affligés.

Ceux qui ne la connaissent pas et qui voudraient la découvrir après cette démonstration risquent d'être déçus de ne pas rencontrer un hurluberlu le bras en l'air lors de leur visite.

Bien.

Je repense à Brassens qui disait que personne n'avait envie de bouffer de la merde, que tout le monde avait envie d'aller vers la lumière, le beau, pour peu qu'il s'y sente invité, pour peu qu'on lui dise qu'il en est digne.

Je repense à Brassens qui disait que les "pauvres" avaient peur d'aller dans les musées, parce qu'ils ne s'y sentaient pas chez eux.

Je repense à cela.

Et j'en reviens à la culture du mépris et au mépris de la culture.

Je suis en colère, vraiment.

Je trouve terriblement indigne de la part d'un service public de traiter ainsi son public, terriblement indigne.

Je suis en colère, vraiment.

Ces capsules, mal faites (personne aujourd'hui sur youtube n'oserait poster cela...) sont une insulte à notre intelligence, notre envie d'aller vers le beau.

Je manque d'humour ?

Sans doute.

J'en reviens à la culture du mépris.

C'est mépriser les gens que de leur proposer cela, d'imaginer qu'ils ne peuvent pas être réceptifs à la beauté de l'œuvre de Chagall sans passer par la case potache, c'est terriblement méprisant.

Nous valons mieux que cela, vraiment.

Je suis en colère.

Je suis d'autant plus en colère que je sais que Reyers regorge de créatifs, de créateurs, de belles personnes, de "cultureux" et ce soir j'ai mal pour eux.

Martine Cornil

Les ETATS GENEREUX DE LA MUSIQUE

Voici le résumé de la soirée des Etats généreux de la Musique du 20 juin 2013. Il reprend les 6 forums abordés, pour exposer ensuite les conclusions et objectifs du FACIR.

Dans un premier ETAT DES LIEUX, 10 artistes de différents 'styles musicaux' ont présenté une réflexion personnelle pour un état des lieux des musiques actuelles dans la Fédération Wallonie Bruxelles (FWB). La vidéo sera prochainement sur le site www.facir.be.

Le forum JOUER (Et pourtant, elle tourne...) aborde la question de la place des groupes de la FWB dans la programmation des salles et des festivals.

Avec Rosa Gasquet (Lezarts Urbains), Clément Nourry (musicien, autodiffuseur), Philippe Anciaux (Centre Culturel de Seraing), Claire Frédéric (Secouez-vous les idées !), Xavier Daive (Atelier 210), Gabriel Alloing (Ferme du Biéreau), Jofroi (Festival de Barjac – FR), Florent Le Duc (Biennale de la Chanson française).

Le public belge aime-t-il ses artistes ? Il semble sûr qu'il n'a pas assez l'occasion de les rencontrer en concert : programmation rare, peu diversifiée ou peu valorisante pour les artistes de la FWB.

Nombre de programmeurs subsidiés semblent se désinvestir de leurs responsabilités et aller au plus « facile », en se focalisant sur le goût supposé du public. Cette tendance complique la tâche des programmeurs et diffuseurs plus investis dans la découverte et l'éducation.

Il existe un certain nombre de salles, subsidiées ou non, dotées de peu de moyens budgétaires, qui pourtant fournissent un effort important en matière de promotion de la scène belge (malgré un éventuel risque économique). La SABAM a été pointée du doigt comme un obstacle aux petites salles plus courageuses. Comment soutenir et encourager ces programmeurs ?

Pour que festivals et salles de concert se remplissent, il faut une collaboration entre les équipes de programmation, les médias et les artistes : les médias ne remplissent pas ici leur rôle.

Les belges semblent plus appréciés à l'étranger que dans leur propre pays. Faut-il d'abord jouer à l'étranger pour être reconnu en FWB ?

Certains acteurs du secteur tentent de solutionner ces problèmes en s'unissant de manière indépendante autour de thématiques qui leurs sont propres : collectifs de cultures urbaines, fédérations de festivals.

Le forum PRODUIRE ET DISTRIBUER aborde la production musicale, et le marché intérieur.

Avec Damien Waselle (PIAS), Pierre Van Braekel (NADA booking), Michel Van Achter (Homerecords), Vincent Faidherbe (Cheap Satanism Records), Daniel Léon (Igloo Records), et Maxime Blésin (jazz, Orfenamusic).

La réalité des producteurs, des studios d'enregistrement et des labels a considérablement évolué ces dernières années. La chaîne économique de l'industrie du disque a été bouleversée depuis l'avènement du numérique non-physique et la chute vertigineuse de la vente de CD.

Le métier "traditionnel" de producteur génère donc de moins en moins de revenus.

Les labels sont soumis à une pression très forte des médias (en recherche permanente d'audimat) et doivent répondre pour leur survie à un formatage artistique précis.

L'autre option est de faire appel à des subventions pour continuer à pouvoir produire et diffuser de la diversité artistique. Enfin, l'artiste se substitue souvent à ce rôle et devient producteur.

La chute du marché du disque amène les (grands) labels à élargir leurs activités jusqu'à l'organisation de concerts (exemple du contrat dit '360°', où l'artiste signe avec un seul partenaire à la fois producteur, manager, label et tourneur). Les labels, producteurs et distributeurs pointent du doigt le manque de politique de développement de carrière des artistes de la FWB, et le manque de connaissance de ces derniers de l'industrie musicale et ses réalités.

Dans le débat DIFFUSER (Fume, c'est du belge), la place des musiciens de la FWB dans les médias belges francophones est au cœur des enjeux.

Avec Eric Russon (ARTE-Belgique), Jacques De Pierpont (journaliste rock), Jean-Claude Vantroyen (Le Soir), Etienne Bours (ex - Médiathèque et ex-RTBF), Isabelle Rigaux, administratrice SABAM, Pirlu Zurstrassen (jazz / Facir), Daniel Hélin (chanson)

Le constat sur les médias du service public est alarmant.

La RTBF ne reflète pas la qualité et la diversité des productions de la FWB.

La RTBF et la grande presse (Le Soir, La Libre) écartent les 'découvreurs de talents' et est asservie à une consensualité, privilégiant les stars internationales, The Voice et les gros festivals (ces derniers souvent selon les affinités politiques).

Les journaux subissent une perte de lecteurs et s'obligent à une ligne un peu plus « people » qui ferait davantage vendre. Le public dénonce les rédactions, un manque de courage des journalistes, et se demande où est passée la presse alternative belge.

Certains se demandent si ce n'est pas justement cette ligne démagogique qui participerait à la perte de lectorat en presse écrite.

La philosophie qui guide aujourd'hui le service public est la concurrence.

L'influence de la publicité sur les programmes radios (de service public) est grande en termes de format et de contenu : on exige du « radio-friendly », et ça doit être « lisse »... Les programmeurs musicaux sont sous pression, et n'ont plus de liberté.

Les radios ont une couleur musicale très définie, au détriment de la diversité.

Le système des quotas d'artistes de la FWB demeure trop faible comparé à l'étranger, et son application actuelle est également trop facilement contournable... Il s'agirait d'augmenter les quotas et de créer des sous-quotas assortis de conditions, afin de garantir leurs effets positifs.

A l'instar des agriculteurs, les artistes ne devraient-ils pas quitter la logique industrielle pour raisonner en mode artisanal, local, prenant en main leur destin eux-mêmes ?

C'est l'un des axes de travail du FACIR.

Pendant ce temps, les flamands écoutent nombreux l'émission « les Compagnons de la Chanson » tous les samedis sur Klara !...

Forum SURVIVRE (J'ai perdu mon statut,...)

Avec Gaetan Vandeplas (Artistproject, CGSP), Diane Broman (SpeakwithaDog), Marc Moura (SMART asbl), Sophia Walravens (CSC) et Michel Debrulle (collectif du lion).

C'est une disposition de l'Office National de l'Emploi (ONEM), obtenue à l'origine suite au long combat du milieu théâtral à la fin des années soixante. Plus qu'un « statut d'artiste », il s'agit d'un « statut social du travail artistique » qui permet aux artistes de bénéficier de la sécurité sociale des salariés.

La règle facilitatrice du "cachet" a été élargie en 2002, et la présomption de salariat a été étendue à l'ensemble des métiers artistiques (monde du spectacle ou pas). Ces avancées sociales sont régulièrement remises en cause, et le positionnement de la sphère politique sur le sujet est très instable, et varie selon la personnalité en charge du dossier. Les changements de lois abrupts créent des dommages collatéraux inacceptables.

Il serait pourtant réaliste aujourd'hui d'associer le « statut d'artiste » à un statut de travailleur, et non plus de chômeur. Ce qui constitue une réalité socio-économique fragile pour de nombreux artistes n'est pas un privilège. Il est urgent de mettre en avant que les artistes créateurs interprètes ont un rythme de travail différent par rapport aux autres travailleurs de la société, mais aussi d'obtenir plus

de protection -et non une "mesurette"-, afin de pouvoir vivre la réalité du rythme propre au travail artistique. Comme l'affirme le sociologue français Pierre-Michel Menger, qui étudie l'intermittence depuis des décennies, le chiffre d'affaire du secteur culturel est en nette évolution en Europe par rapport aux autres secteurs économiques. Parallèlement, le nombre de travailleurs du secteur augmente sans cesse; ce qui entraîne une réalité économique individuelle souvent réduite. Comment prendre en charge la question sociétale de l'intermittence du spectacle au coeur de la complexité politique belge, alors que la culture anglo-saxonne et flamande appréhende l'intermittence artistique comme de la dépendance et la culture latine francophone l'assimile au salariat ?

Avons-nous atteint le seuil de saturation du nombre d'artistes ? Pour Gaëtan Vandeplass, il n'y a pas trop d'artistes en FWB. L'industrie culturelle et créative est un véritable vivier économique porteur d'emplois mais aussi un vecteur d'émancipation sociale très important dans toute société. Les responsables politiques sont face à un vrai choix de société, et ne semblent pas prendre une position claire sur la place de la culture. En Wallonie particulièrement, il y a un travail énorme à faire pour développer le potentiel artistique, et redynamiser la vie culturelle.

Dans le forum sur la définition d'une POLITIQUE CULTURELLE, les 5 intervenants se sont succédés pour présenter leur réflexion.

Patrick Dupriez (Ecolo, président du Parlement Wallon), dresse via vidéo un parallèle entre l'agriculture et la culture. Il explique l'importance des producteurs locaux, pour créer une culture enracinée dans un territoire et une langue. Il plaide pour la valorisation des artistes qui produisent à partir de notre réalité, pour créer un imaginaire collectif et enrichir notre espace démocratique (et résister à la culture du 'hors-sol'). Il pointe le manque de capacité à reconnaître et valoriser nos spécificités et ce qui se produit chez nous. Le changement doit passer par les acteurs locaux.

Frédéric Young (délégué général SACD) analyse la politique culturelle des dernières 8 années de Madame la Ministre Fadila Laanan, qui a refinancé les institutions culturelles, sans que les artistes en soient les bénéficiaires.

WWW.FACIR.BE

Il rappelle le contexte: la crise de l'industrie musicale (avec les technologies, et la concentration plus forte du pouvoir), la crise de l'état (par le néolibéralisme et la réorganisation institutionnelle), la crise des droits (sociaux, d'auteurs, et politiques). Le changement implique la solidarité internationale et européenne des artistes pour négocier en force.

Pierre Adam (cabinet du Ministère de la Culture FWB), s'est réjoui de la 'vraie naissance' du FACIR lors de cette soirée, fort attendu par les instances. Il a défendu le succès de la Politique Culturelle actuelle et cite des artistes belges visibles internationalement.

Nico Cué (FGTB-Métallos) critique les 'politiques d'austérité' et les concepts de 'crise' et de 'dette publique'. Il rappelle les attaques successives de nos acquis sociaux et les efforts faits depuis 25 ans.

Cué établit le lien entre métallos et artistes, et propose un front commun large pour construire une alternative à une marchandisation à outrance de nos productions.

Il présente l'évènement 'Acteurs des Temps Présents' (octobre et au printemps 2014) réunissant métallos, universitaires, agriculteurs et artistes pour rencontrer des étudiants et interpeller le parlement européen.

Toine Thys (musicien) au nom du FACIR, parle de l'urgence d'une politique culturelle forte et visionnaire, qui dépasse le Ministère de la Culture, et concerne ceux de l'Audiovisuel, de l'Economie, de l'Education... Il esquisse des pistes avec le renforcement de quotas en radio et télé pour redynamiser l'industrie musicale, la refonte de l'enseignement de la musique dans l'éducation, et un audit de la culture pour développer les synergies et supprimer les dépenses inutiles.

CONCLUSIONS ET OBJECTIFS:

Les Etats Généreux de la Musique furent un succès : ils ont accueillis 250 spectateurs et 40 intervenants issus du secteur de la musique en FWB et ailleurs.

Six forums thématiques ont été établis afin de dresser un bilan de la musique en FWB. Ils furent riches en exposés, vidéos et discussions passionnés.

Nous avons accueillis de nombreux artistes, des journalistes, des représentants de labels, de partis politiques, de la Guilde des Artistes de la Musique (l'équivalent du 'FACIR' français), mais aussi du cabinet du Ministère de la Culture, et bien d'autres encore...

Lors de cette soirée, le FACIR a recueilli les inscriptions de 100 nouveaux membres.

Au travers des débats qui ont animés les 6 forums, nous soulignons les conclusions générales suivantes :

Le paysage médiatique et la diffusion sont dominés en FWB par les productions étrangères (françaises et anglo-saxonnes) très formatées, et les artistes de la FWB manquent de visibilité. Par conséquent, le public belge connaît mal ses artistes, et a peu tendance à les suivre.

Les intervenants ont cité à l'unanimité l'échec du rôle des médias de service public comme garant de la diversité culturelle et comme lien indispensable entre les artistes et le public en FWB.

A l'aube des élections de 2014, dans un contexte de crise politique de l'état belge se superposant à la crise économique mondiale, il est urgent de repenser la politique culturelle en FWB en recentrant l'attention sur ses créateurs, afin d'y développer un imaginaire collectif...

L'industrie culturelle et musicale génère un chiffre d'affaire en forte croissance en Europe.

Elle est également porteuse d'emplois et vecteur d'émancipation sociale, et dépasse le simple champ du Ministère de la Culture.

Les pistes de changement évoquées comprennent le travail de réseau à échelle locale et associative, les réseaux intersectoriels (les agriculteurs par exemple) et la solidarité internationale des artistes.

WWW.FACIR.BE

A la lumière de cette grande rencontre-bilan, le FACIR s'engage à travailler à ces objectifs :

Le FACIR va continuer à rassembler et fédérer les auteurs, compositeurs et interprètes de FWB, à Bruxelles comme dans toutes les villes de Wallonie. Il s'engage à travailler à l'amélioration de leurs conditions de vie et de l'exercice de leur profession.

Il s'engage à construire en amont un réseau de professionnels du secteur qui veulent du changement, et tenter, avec eux, de régénérer le lien qui s'est amenuisé entre le public et les artistes créateurs de musique.

Le FACIR va assurer pleinement son rôle de lobbyiste en faveur de tous les musiciens et artistes créateurs de la musique en FWB.

Au vu de l'engouement du milieu professionnel et du retentissement de cette première soirée constituante que furent "Les Etats Généreux de la Musique", le FACIR entend désormais devenir un interlocuteur de référence dans toutes les décisions concernant les artistes de la musique (non-classique) et d'être ainsi reconnu par les organismes décisionnels et pouvoirs subsidiant (CMNC, etc..). Il se veut le porte-parole des artistes créateurs de musique auprès des cabinets des Ministères concernés ainsi qu'aux Organes de gestions collectives (droits d'auteurs, etc..), et dans tous les services publics concernés mais également devenir un interlocuteur de référence pour les médias écrits et audiovisuels (RTBF,...).

Les membres du FACIR vont continuer à se documenter et travailler plus avant avec les intervenants rencontrés lors de cette soirée qui deviendront des 'personnes ressources' afin d'approfondir la réflexion sur la place des musiciens en FWB. L'évolution du statut d'artiste, l'organisation du budget de la culture et sa part destinée aux artistes, les contrats de gestion de la RTBF, des festivals et des centres culturels sont autant de thèmes centraux pour cette nouvelle fédération.

Enfin, le FACIR va confronter ces conclusions et réflexions aux différents programmes des partis politiques en vue des élections de mai 2014, et ce dans l'esprit de sa « charte », document qui reprend les principaux points d'attention de cette nouvelle fédération.

Charte du FACIR

- 1. REPRÉSENTATION :

Le FACIR, Fédération des Auteurs, Compositeurs et Interprètes Réunis, se donne pour vocation de les représenter auprès des instances dirigeantes et décisionnelles.

Le FACIR, s'engage à valoriser toutes les musiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans leur diversité et leur originalité (pop, rock, jazz, chanson, funk, reggae, world, trad, rap, jeune public, musiques électroniques, classique, « inclassables »,...).

- 2. FÉDÉRER :

Le FACIR veut fédérer les Auteurs, Compositeurs et Interprètes de la FWB et les représenter au cœur de la vie publique.

Il est essentiel de sensibiliser les différents acteurs culturels au rôle de la culture et de la musique en particulier: journalistes, animateurs, organisateurs, programmateurs, éditeurs, sociétés de droits d'auteurs ... et le public.

- 3. LA PLACE DE LA CULTURE :

Les Auteurs, Compositeurs et Interprètes, comme les autres artistes, jouent un rôle central dans la construction d'un imaginaire collectif, pilier indispensable à la vie en société et la démocratie.

La culture est un ciment de nos sociétés, une composante essentielle de ce qui nous rend humain. Elle doit notamment reprendre une place active dans l'enseignement.

- 4. CONSULTATION :

Le FACIR revendique sa position d'interlocuteur privilégié à tous les niveaux de pouvoir et de consultation pour assurer et garantir la cohérence, la cohésion et la bonne gouvernance de la filière entre l'enseignement, la création, la promotion, la diffusion et l'emploi artistique.

Dans ce but, le FACIR œuvre à la présence d'un ou plusieurs de ses membres dans les conseils d'avis des différentes instances concernées, et notamment dans les différents conseils d'attribution des subventions.

- 5. STATUT D'ARTISTE :

Le FACIR milite pour la mise en place d'un statut fiscal et social adapté aux artistes et techniciens du spectacle, dont l'activité est intermittente et diversifiée, et cela, qu'ils aient choisi de travailler comme salariés ou comme indépendants.

- 6. BUDGETS :

Le FACIR est attentif à la bonne gestion des budgets et moyens alloués au secteur musical et au développement de filières qui permettent son financement.

- 7. MÉDIAS:

Le FACIR veille au respect de la diversité culturelle et à la présence des Auteurs, Compositeurs et Interprètes de la FWB dans les différents médias en Belgique.

En tant que média et service public de référence, la RTBF a une responsabilité particulière pour garantir cette diversité et valoriser nos artistes. Le FACIR entend ainsi consolider les ponts indispensables entre la scène, les supports audiovisuels et les médias.

- 8. POLITIQUE :

Le FACIR est attentif aux programmes des différents partis politiques concernant la culture.

Le FACIR travaille de concert avec des *porteurs d'initiatives pertinentes* face aux politiques d'austérité en Belgique et en Europe.

Le FACIR s'inscrit dans l'esprit de la [Convention de l'UNESCO](#) sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005), convention dont la Belgique est signataire mais qu'elle n'a pas encore ratifiée.

Le FACIR se reconnaît dans la définition de la culture comme 4ème pilier du développement durable (déclaration de Mexico, Sommet Mondial de CGLU – Cités et Gouvernements Locaux Unis).*

*CGLU est le principal organisme de représentation des gouvernements locaux auprès des Nations Unies et de la